

21/JUR/473

**Décision n° 2021/DG/38 du 28 juillet 2021 portant cessation de fonctions et nomination de membre de la commission scientifique indépendante interprofessionnelle**

**La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu (DPC) :**

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1451-1 à L. 1451-4, L. 4021-6 et R. 4021-13 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2019 portant nomination de la directrice générale du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu la décision n° 2021/DG/20 du 16 février 2021 modifiée portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante interprofessionnelle ;

Vu la Charte éthique du DPC du 23 octobre 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Il est mis fins aux fonctions de monsieur Didier GRIFFITHS en tant que membre titulaire de la commission scientifique indépendante interprofessionnelle et de monsieur Serge ARMAND en tant que membre suppléant.

**Article 2** – Sont nommés, à compter du 28 juillet 2021, pour la durée du mandat restant à courir, membres de la commission scientifique indépendante interprofessionnelle,

1. Au titre de représentants de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes :
  - En tant que membre titulaire :
    - M. Serge ARMAND.
  - En tant que membre suppléant :
    - M. Nicolas GARDON.

**Article 3** – Le Directeur du développement et de la qualité du DPC est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du DPC.

Fait le 28 juillet 2021

**Michèle LENOIR-SALFATI**

**Directrice Générale**

